

Conditions générales

Formations continues vdms-asmm

Autorisation

La participation à une formation continue du vdms-asmm est possible indépendamment de l'adhésion à l'association. Les conditions d'admission sont indiquées dans les annonces des différents cours. Sauf indication contraire, le cours est ouvert à tous les professionnels intéressés.

Si vous décidez de devenir membre de l'association, nous adapterons les prix des cours dès le début de votre adhésion, en passant du prix de non-membre au prix de membre après réception de votre demande d'adhésion.

Inscription

Inscrivez-vous à la formation continue de votre choix à l'aide de notre talon d'inscription, par courrier, par e-mail ou directement sur notre site internet. Nous tenons compte de certaines circonstances, telles que les besoins spécifiques des personnes ayant des problèmes de vue, d'audition ou de mobilité. N'hésitez pas à nous en informer lors de votre inscription afin que nous puissions répondre au mieux à vos besoins.

Pour des raisons administratives, nous n'acceptons que les inscriptions écrites et non les inscriptions orales ou téléphoniques. Notez que votre inscription est obligatoire. Dès que le traitement de votre inscription sera terminé, nous vous enverrons une confirmation d'inscription. Après le délai d'inscription, nous vous enverrons la facture accompagnée de l'itinéraire.

Il vaut la peine de s'inscrire tôt, car certains cours sont rapidement complets. Si le cours est complet, nous tenons une liste d'attente et vous y inscrivons volontiers. Si une place se libère, nous vous en informerons en conséquence. Les cours ont un nombre limité de participants et le vdms-asmm prend en compte les participants selon la date de réception de l'inscription au cours.

Annulation de cours de la part du vdms-asmm

Nous nous réservons le droit d'annuler certains cours pour lesquels nous n'avons reçu que peu d'inscriptions. Dans ce cas, vous recevrez une communication écrite (e-mail ou courrier) de la part du vdms-asmm au plus tard 14 jours avant le début prévu du cours. Les frais de cours déjà versés sont intégralement remboursés sous forme d'un avoir ou d'un bon. Vous pouvez utiliser cet avoir/bon lors de votre prochaine inscription à un cours et/ou pour une autre activité auprès du vdms-asmm. Les transferts de fonds ne sont pas effectués. En tant qu'organisateur de cours, le vdms-asmm n'est pas responsable des frais éventuels des participants.



Annulation du cours par le-la participant-e

Les annulations doivent être effectuées par écrit et sont généralement facturées comme suit avec des frais d'annulations :

- Jusqu'à 4 semaines avant le début du cours: CHF 100.00
- Dans les 4 semaines avant le début du cours: 50% des frais de cours
- 1 semaine avant le début du cours: 100% des frais de cours

A titre de geste commercial, nous vous proposons, en cas d'annulation d'un cours «jusqu'à 4 semaines avant le début du cours», un changement de réservation sans frais pour un cours de votre choix dans la même année civile.

Si un cours doit être annulé pour des raisons de santé, les frais de cours ne vous seront remboursés sous forme d'avoir/bon que sur présentation d'un certificat médical valable.

Mode de paiement

Les frais de cours doivent être payés avant le début du cours et dans les délais indiqués par virement bancaire/postal ou en espèces le jour du cours au secrétariat. Nous nous réservons le droit de ne remettre les confirmations de participation qu'après réception du paiement.

Confirmation de participation/ certificat

A la fin de votre formation, vous recevrez une attestation de participation au cours suivi et au contenu thématique (certificat). Veuillez noter que nous ne pouvons confirmer que les heures de cours effectivement suivies.

Bureaux d'enregistrement / Reconnaissance

Nos formations continues répondent aux exigences du RME et de l'ASCA. Toutefois, seul le service d'enregistrement détermine si un cours est reconnu comme formation continue pour votre méthode et contrôle de formation continue enregistré. En cas de refus, le vdms-asmm n'assume aucune garantie.

EduQua

Notre offre de formation continue est certifiée EduQua. Les participants aux cours ont ainsi la certitude que les formations continues suivies auprès du vdms-asmm correspondent aux normes et aux prescriptions pédagogiques exigées pour la formation des adultes.

Applications des méthodes

Les connaissances acquises dans le cadre des cours ne donnent pas automatiquement le droit de les appliquer dans la pratique. Les directions cantonales de la santé sont compétentes pour l'octroi des autorisations nécessaires. Cela concerne surtout les méthodes avec ce que l'on appelle une lésion cutanée. Les participants au cours sont eux-mêmes responsables des clarifications nécessaires. Le vdms-asmm décline toute responsabilité.

**Places de parking**

Des places de parking publiques sont disponibles en suffisance en face et autour de l'institution vdms-asmm. Le site principal (Kern-areal) sur lequel se trouvent nos locaux n'offre pas de possibilité de parking pour des tiers. Merci de votre compréhension.

Début des cours

Nous vous recommandons d'arriver 15 minutes avant le début du cours afin que celui-ci puisse commencer à temps.

Assurance

L'assurance adéquate est l'affaire de chaque participant au cours.

Modifications

Sous réserve d'erreurs d'impression et de modification de cours

Lieu de juridiction

Le lieu de juridiction est Aarau. Le droit suisse est applicable.

Validité

Ces conditions sont valables jusqu'à nouvel ordre.